

**DROIT FISCAL - ENTREPRISES**

**L'inscription aux examens oraux est obligatoire via le secrétariat**

				Vendredi 16 août	Samedi 17 août
					TVA matières approfondies Fr. Coutureau et Ph. Noirhomme Examen oral à pd 11h30 - <b>115</b>
Lundi 19 août	Mardi 20 août	Mercredi 21 août	Jeudi 22 août	Vendredi 23 août	Samedi 24 août
IPP M. Bourgeois Examen écrit à 18h - <b>035</b>		Introduction à la pratique des prix de transfert E. von Frenckell Examen écrit à 18h - <b>138</b>	Droit fiscal international : matières approfondies C. Docclo Examen écrit à 18h - <b>015</b>	Fiscalité des pouvoirs publics S. Garroy Examen oral à pd 17h - <b>223</b>	Eléments de droit fiscal international B. Peeters et C. Docclo Examen écrit à 9h - <b>138</b>
Lundi 26 août	Mardi 27 août	Mercredi 28 août	Jeudi 29 août	Vendredi 30 août	Samedi 31 août
ISOC S. Garroy Examen écrit à 18h - <b>138</b>	Principes généraux du droit fiscal / Procédure fiscale A. Nollet Examen oral à pd 17h - <b>015</b>	Statut fiscal du dirigeant L. Herve Examen oral à pd 17h - <b>115</b>	Droit fiscal des entreprises J.-M. Degée et A. Nollet Examen écrit 18h - Restructurations et réorganisations 19h30 - Sociétés liées - <b>138</b>	Droits d'enregistrement et de succession R. Douny Examen oral à pd 12h - <b>015</b>	Fiscalité régionale et locale M. Bourgeois Examen oral à pd 9h - <b>015</b>
Lundi 2 septembre	Mardi 3 septembre	Mercredi 4 septembre	Jeudi 5 septembre	Vendredi 6 septembre	Samedi 7 septembre
Des comptes annuels L. Herve et J.-L. Wuidard Examen écrit 18h-22h - <b>138</b>	Eléments de droit fiscal européen I. Richelle Examen écrit à 18h - <b>138</b>	TVA V. Sepulchre Examen écrit à 18h - <b>138</b>	Eléments de comptabilité C. Antonelli Examen oral à pd 17h - <b>115</b>	Droit fiscal européen : matières approfondies I. Richelle Examen écrit à 18h - <b>120</b>	
Lundi 9 septembre	Mardi 10 septembre	Mercredi 11 septembre			
		DELIBERATIONS			

**Droit pénal :** Travail écrit de commentaire d'une décision judiciaire mise à disposition, par la rédaction d'un texte de 2 à 5 pages maximum pour la date ultime du 20 août à 12h. envoi par mail à [a.masset@uliege.be](mailto:a.masset@uliege.be) en demandant un accusé de réception, en faisant part des réflexions que cette décision inspire en lien avec les cours dispensés, avec les ouvrages de référence et avec les propres connaissances théoriques et pratiques personnelles, même en marge de la matière mais évidemment en connexion avec celle-ci : pareil exercice fut fait lors du cours du 20.12.23. Se limiter à résumer la décision est évidemment insuffisant.

Style et forme sont à soigner.

**Questions spéciales :** prendre contact avec l'enseignant pour connaître les modalités.